La Lettre des Enseignants Du Nord

2 juillet 2009

"S'opposer et proposer"

Bonnes vacances !
Celles-là, elles vont faire du bien !

MOUVEMENT 2009
Votre projet de mouvement

La première phase du mouvement est maintenant terminée.

Tel le lièvre dans la fable de La Fontaine, l'IA qui relayant les consignes ministérielles, avait publié le projet de mouvement une semaine avant la tenue de la CAPD, n'a publié les résultats définitifs que le 5 juin soit trois jours après le SE-UNSA.

Nous tenons à remercier chaleureusement et l'IA et le ministère puisque le chambardement que leur initiative a provoqué a fait qu'un grand nombre de collègues, qui savent pouvoir nous faire confiance, ont systématiquement vérifié leur affectation sur le site départemental du SE-UNSA dès le 26 mai et se sont reconnectés le 2 juin au soir. Plus de 1000 connexions par jour pendant une semaine. Encore merci ! Quelle claque pour les crânes d'œufs du ministère qui pensaient pouvoir couper les collègues de leurs représentants du Personnel !

Parallèlement, le SE-UNSA a informé les collègues syndiqués par SMS ainsi que tous les collègues dont il disposait de l'adresse électronique par mél.

Pour autant, le SE-UNSA ne peut que regretter la façon dont cette phase a été traitée : en effet, le document de travail ne nous a été transmis que le mardi 26 mai dans l'après midi alors que les collègues étaient avertis du projet depuis le matin sur i Prof.
Cette transmission pour le moins tardive nous a empêchés de faire notre travail de délégué du personnel avec toute la sérénité voulue.
L'administration en a été quitte à étudier les cas litigieux ou incertains lors de la CAPD qui pour le coup a duré bien plus longtemps qu'habituellement.

A ce jour, l'administration ne nous a toujours pas fourni l'éclaté géographique qui permet aux Délégués du Personnel de lever les doutes restants et donc de renseigner les collègues de manière exacte et transparente.

Les postes de direction vacants sont moins nombreux que les années précédentes et bon nombre de jeunes collègues ont jeté leur dévolu sur les postes de titulaires de circonscription qui ont été mis pour la première fois à la phase principale du mouvement.

Le SE-UNSA sera tout particulièrement attentif au devenir de la carrière des collègues ayant sollicité et obtenu ce type de poste à titre définitif.

ACCES A LA HORS-CLASSE

2007 : 90
2008 : 120
2009 : 151

Quand certains souhaitent, de manière catégorielle, voir promus à la hors-classe certains d'entre nous plutôt que d'autres, au SE-UNSA, nous considérons que la hors-classe, ça doit être pour tout le monde.

L'IA a souhaité répondre à « l'invitation ministérielle » d'attribuer un point supplémentaire (voir la **Lettre de l'Enseignant du Nord du 25 mai 2009**).

Le SE-UNSA a pris acte de cette décision après avoir vérifié qu'aucun collègue ayant fait une année supplémentaire pour justement pouvoir accéder à la hors-classe n'a été lésé. Cela a été le cas notamment grâce à l'augmentation du ratio passé de 1,6 à 2%, qui correspond à 31 promotions supplémentaires au niveau départemental.

Nous sommes certes encore très loin de l'objectif de 15% et le SE-UNSA ne peut se satisfaire de mesures aussi limitées ; le gouvernement devra tenir ses promesses et décider d'une augmentation massive du ratio de passage.

Dans tous les cas, année après année, nous vérifierons que le ministère tienne bien les engagements qu'il a pris auprès du SE-UNSA.

LES ENSEIGNANTS, MALADES OU FAINEANTS ?

Ou l'histoire d'un rapport secret à l'épreuve des chiffres

Ainsi, les enseignants, et notamment ceux du premier degré, seraient particulièrement fainéants ou particulièrement malades.

C'est ce que laisse sous-entendre un rapport d'audit secret, concocté par une boîte privée et que s'est procuré RTL. Rapport toujours pas publié d'ailleurs…

Si l'on reprend les chiffres de ce rapport, 47% des enseignants de maternelle et d'élémentaire auraient posé en 2007-2008 un arrêt de travail hors congé maternité ; la durée moyenne d'un arrêt serait de 11 jours.

Traduction dans le Nord

Nous sommes 12955 (équivalents temps plein)
12955 x 47% x 11 jours = **66977 journées d'absence** si l'on en croit RTL

Prenons les chiffres du rectorat en juin 2008 : 1052 remplaçants assurent les remplacements de formation continue, et les congés de manière générale.

Selon une estimation datant de 2007 de Gilbert Soualle, DRH de l'IA jusqu'en juin 2007, les moyens mobilisés pour le remplacement des collègues en congé maternité avoisinent les 700 postes.

Restent donc 352 moyens de remplacement dont nous prenons le parti de considérer qu'ils ne sont pas diminués par les arrêts maladie des collègues remplaçants.

Selon le rectorat, toujours en juin 2008, le taux d'efficience du remplacement serait de 92,36% :
Il faut donc considérer que les besoins de remplacement en 2007-2008 pour le Nord pouvaient se calculer de la manière suivante :

$$352 \text{ collègues} \times \frac{100 \text{ (besoins)}}{92{,}36 \text{ (remplacements effectifs)}} \times 141 \text{ jours*}$$

= 53 737 journées

De ces 53 737 journées d'absence calculées à partir des chiffres du Recteur, il convient de retirer les journées de formation continue soit environ **30 000 journées** (selon un rapport de la DGESCO en 2009) :
53 737 journées – 30 000 journées = **23 737 journées**.

Il faudrait bien entendu retirer des ces 23737 journées les autorisations d'absences (RDV chez le spécialiste, enfant malade, événement dans la famille…) mais restons magnanimes.

Chiffres du Recteur : 23 737
Chiffres RTL : 66977

Quasiment du simple au triple ! Qui ment ?

Qu'on veuille bien l'admettre ou pas, les chiffres avancés par la radio émanent du ministère, et ceux du ministère des rectorats !

Alors pourquoi tout ça ?
Nous le savons, juste avant de partir par la porte de derrière, X. Darcos a annoncé 16000 suppressions d'emplois à l'Education Nationale pour que L. Chatel n'ait pas à le faire. Dans les écoles du Nord, ça pourrait se traduire par environ 250 retraits d'emplois.

Imaginons qu'on remette au travail ces paresseux d'enseignants qui, lorsqu'ils ne sont pas en vacances, font des ponts à rallonge ou prennent des billets « maladie » avec l'accord complaisant de leur médecin traitant et en l'absence de tout contrôle. Notre ministre pourrait alors considérer qu'on n'a vraiment pas autant besoin de remplaçants et supprimer autant de postes.

Bien sûr, ce serait un peu court comme attitude, parce qu'au quotidien, ce que les parents d'élèves ne comprennent pas, ce n'est pas qu'un enseignant soit souffrant, c'est que l'Etat, dont c'est pourtant l'obligation, ne le remplace pas, notamment quand l'enseignant n'est arrêté qu'une semaine, voire deux.

Au fait quelqu'un a-t-il les chiffres des enseignants qui, même souffrants, ne s'arrêtent pas ou qu'un jour ou deux pour ne pas pénaliser leurs collègues et par conscience professionnelle vis-à-vis de leur élèves ?

**jours devant élèves*

BILAN DES NOUVEAUTES 2008

Donnez votre avis

« Dès son arrivée au pouvoir, le Président a engagé une réforme de l'école, réforme censée diviser par trois en cinq ans le nombre d'élèves en échec. Depuis, la situation n'a cessé de se tendre dans les écoles primaires et pour cause !

Sept grandes nouveautés ont marqué l'année scolaire qui s'achève : la réduction du nombre d'heures de classe et la suppression du samedi matin, les nouveaux programmes, la mise en place de l'aide personnalisée, la mise en place de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire, les stages de remise à niveau et les évaluations nationales en CE1 et CM2.

De nombreux collègues nous ont fait part de leur désarroi, de leur fatigue et de celle de leurs élèves, de l'impossibilité de boucler le programme, de la course contre la montre qu'ils ont subie et fait subir à leurs élèves.

Dans le même temps, le Ministre s'est félicité d'une école enfin remise en marche grâce à des programmes recentrés sur l'essentiel, un accompagnement éducatif, des stages de remise à niveau, de nouvelles évaluations et une aide personnalisée qui « donnent satisfaction à tous ».

Pour le SE-UNSA, il est temps de dresser un bilan. C'est pourquoi nous lançons un sondage express à destination de vous les enseignants.

Connectez-vous sur **www.se-unsa.org** et donnez votre avis sur ces bouleversements et leur impact sur les élèves ».

CARTE SCOLAIRE

Ajustements de rentrée du 27 août 2009

A l'issue des travaux du CTP carte scolaire du 20 mars dernier, l'IA nous a annoncé qu'il ne lui restait plus de moyen disponible supplémentaire pour pouvoir gérer les ajustements nécessaires de rentrée.

Cependant, l'IA a accepté de revoir la situation de certaines écoles dont les effectifs seraient en nette augmentation par rapport aux effectifs prévisionnels.

Pour ces écoles, un moyen humain supplémentaire pourrait y être affecté ; c'est à dire que le poste budgétaire ne sera pas créé à cette rentrée de septembre 2009 mais qu'un collègue sera nommé sur ce poste pour la durée de l'année scolaire mais à titre provisoire.

L'éventuelle ouverture définitive de classe ne pourra intervenir que courant février – mars 2010.

Si vous désirez que les délégués « carte scolaire » du SE/UNSA suivent et défendent la situation de votre école pour la rentrée de septembre 2010, veuillez renseigner et nous renvoyer la fiche de suivi téléchargeable sur le site départemental du **SE-UNSA**.

EVALUATIONS CE1 ET CM2

Et la prime ?

Elle arrive à son rythme et pourrait être versée sur la paye d'août… Parfois notre ministère se presse lentement !

Ce qu'il faut en retenir :

Cette indemnité n'est pas soumise à retenue pour pension civile. Elle est versée en une fois par année scolaire.

C'est le fait de «procéder» aux évaluations qui déclenche le versement de l'indemnité.

L'indemnité correspond à la totalité des opérations d'évaluation pour une classe comportant des élèves de CE1 ou de CM2 (pas de nombre minimum d'enfants par niveau requis …).

C'est l'IEN qui propose à l'IA le montant de l'indemnité à chaque enseignant. Elle doit être «fonction de la participation effective des enseignants à ces évaluations»

Pour en savoir plus :

- **Le décret n° 2009-808 du 30 juin 2009 qui institue la prime et donne les conditions de versement**
- **- Arrêté du 30 juin 2009 qui détermine le taux de cette indemnité**

Et pour clore … un peu d'humour estival

LE MOUVEMENT (suite et fin ?)

Faut qu'ça bouge

Nous avons appris, lors de la dernière CAPD, qu'une collègue n'ayant pas participé au mouvement avait demandé et obtenu de l'IA sa nomination à titre provisoire par délégation rectorale sur un autre poste de même nature qu'elle avait demandé dans le courant du mois de juin par simple courrier.

Loin de nous l'idée d'imaginer qu'elle ait pu, pour d'obscures raisons, être invitée à le faire. Il existe en effet une procédure lorsqu'un problème se pose dans une école, qui permet à l'IA de déplacer un collègue dans l'intérêt du service ; la délégation du personnel est alors informée et consultée.

Comme il ne s'agit bien entendu pas de ça, nous en concluons que le mouvement du Personnel est perpétuel et nous vous encourageons, si votre poste actuel ou celui que vous venez d'obtenir ne vous convient pas, d'écrire un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui, soyez-en assuré(e), ne manquera pas de vous nommer sur le joli petit poste à 200 mètres de chez vous que vous convoitez depuis une quinzaine d'années !

Vous l'avez bien compris, votre démarche a toutes les chances d'aboutir… à une bonne partie de rigolade à défaut d'un accord. Mais ce soir, c'est les vacances, alors…

A toutes fins utiles, veuillez trouver ci-dessous un modèle de lettre.

Vos coordonnées

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de solliciter de votre très haute bienveillance ma nomination sur le joli petit poste à 200 mètres de chez moi.

En effet (cochez à votre convenance)

☐ Y a que des vieux dans l'école
☐ Y a un microclimat sibérien au-dessus de la cour de récré
☐ Ma collègue est trop jolie et j'ai peur de tromper ma femme
☐ Mon collègue ne se lave pas tous les jours et ça m'indispose,
☐ Y a un ciné pas loin et ça m'éviterait de manquer systématiquement le début de la séance vu qu'actuellement j'ai 2 heures de route pour rentrer chez moi
☐ …

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

PS : si vous pouviez me donner votre accord pour demain, ça m'arrangerait bien ; je ne voudrais pas que mon déménagement d'école empiète trop sur mes vacances.